

Saint-Lô, le 23 janvier 2023

Monsieur le Président,

Le comité social d'administration local se réunit aujourd'hui en deuxième convocation afin de recueillir l'avis des organisations syndicales sur l'exercice emplois pour 2023 pour la DDFIP de la Manche.

À la lecture des documents préparatoires, il nous est particulièrement difficile de lire que «la loi de finances pour 2023 prévoit 850 suppressions d'emplois pour la DGFIP», chiffre ramené à 684 suite au corrigé du solde des transferts entre programmes.

D'autant plus que si on examine le tableau suivant, ce sont les directions déconcentrées qui encaissent de plein fouet ces suppressions, qui en fait sont même quasiment multipliées par deux, puisque la DG décide par des jeux de transferts d'emplois de favoriser les services centraux, les services à compétence nationale et les directions spécialisées, au détriment de nos directions locales et régionales.

Les suppressions d'emplois par catégorie de grade montrent encore une fois, la part importante subie pour la catégorie B et plus encore la catégorie C. Comment une administration comme la nôtre peut-elle à grand renfort de communication vouloir afficher son désir de recrutement de personnel au travers de tout un panel de métiers proposés ? Le recrutement de personnels contractuels en nombre important ainsi que ceux pour les postes peu attractifs avec une conséquente indemnité attractive démontre un profond dysfonctionnement au sein de notre administration qui se veut pourtant exemplaire.

Nous rappelons également qu'une fois encore, ces suppressions d'emplois demeurent très supérieures à la moyenne des suppressions dans le reste de la fonction publique d'État.

Concernant les redéploiements d'emplois, il est d'usage de déshabiller Pierre pour habiller Paul, et transférer des emplois dans de nouvelles structures plus importantes, ou dans de nouvelles missions jugées « prioritaires »...

Cette année, ce seront essentiellement les SIP qui seront victimes des différents « tours de passe-passe » au profit des structures de contrôle fiscal, notamment. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redevance de l'audiovisuel ne peuvent en être l'unique motif.

Comme de coutume dans cet exercice « emplois », nous assisterons à cette instance en deuxième convocation, mais ne contribuerons aucunement à un accord sur le sujet.

En ce début d'année, la coutume est de souhaiter « satisfactions et réussites ». L'alliance CFDT-CFTC nuancera pour finir sur une note plus légère, et fait le vœu que chaque agent de la DGFIP puisse travailler dans un environnement le plus serein et le plus constructif possible.

Les élus **CFDT-CFTC** :

- Nathalie LEES, titulaire **CFTC**
- Philippe LARBANOIS, titulaire **CFDT**
- Valérie TEXIER, suppléante **CFDT**
- Nicolas POULIQUEN, suppléant **CFTC**